PROCÈS VERBAL DE LA 23E ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES DE L'ACOC 2024-2025

DATE ET HEURES : Mardi 3 juin 2023 | 14 h 30 à 16 h 30

EN PRÉSENTIEL au Campus de l'UQAR à Lévis, local 2054
EN VIRTUEL sur ZOOM

Étaient présents :

Justin Audet
Julie Beauséjour
Rebecca Bilodeau
Sophie Blanchet
Josée Carrière
Nicole-Ann Daigle
Chantal Demers
Benoit Dumas
Karine Drapeau
Éric Gagné
Mélanie Gratton
Jean-Martin Grothé
Éric Lafrenière
Hélène Langlois
Tania Milani
Julie Nadeau
Mathieu Pelletier
Véronique Fillion
Nadia Richard
Éliane Jacques
Annick Douaire
Sabrina Leclerc
Nancy Sanchez-Ventura
Manon St-Pierre
Jean-François Therrien
Marie-France Touchet
Marie-Pier Cloutier
Sophie Daigle
Érica Deveau
Sylvie Goyette
Josianne Grenier Genest
Camille Lafond
Christine Landry
Annick Legault
Nathalie R. Lemieux
Geneviève Martineau
Valérie Monet
Émilie Robert
Alizé St-Amour Valiquette
Steeve Villeneuve
Caroline Lévesque
Claude Lévesque

1. **Ouverture de l'assemblée générale et mot de bienvenue**
   La présidente Tania Milani ouvre l'assemblée et offre un mot de bienvenue aux membres.

2. **Nomination d'une présidence d'assemblée**
   Tania Milani propose Jean-Martin Grothé comme président d'assemblée. Rebecca Bilodeau appuie. Il est adopté à l'unanimité.

3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
   La lecture de l'ordre du jour est lue avec les modifications proposées par le conseil exécutif. Mathieu Pelletier ajoute un point en varia concernant les budgets de perfectionnement et déplacements. Tania Milani propose l'ordre du jour. Caroline Lévesque appuie. Il est adopté à l'unanimité.

4. **Mot de la présidence et rapport du conseil exécutif pour l'année 2024-2025**
   Tania Milani fait la lecture du rapport de l'exécutif pour l'année 2024-2025. Voir annexe 1. Elle relève les faits saillants et remercie chaleureusement les membres du conseil exécutif.

5. **Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale (juin 2024)**
   Tania Milani propose le dernier procès-verbal de l'assemblée générale 2024. Rebecca Bilodeau appuie. Il est adopté à l'unanimité.

6. **Questions/suites relevant du procès-verbal**
   Les suites ont été abordées lors du rapport du conseil exécutif. Aucune question.

7. **État financier de l'ACOC pour l'année 2023-2024**
   Le trésorier sortant, Jean-François Therrien, expose les états financiers de l'ACOC. Voir annexe 2.
   Steeve Villeneuve souligne les efforts du conseil exécutif, notamment avec les montants élevés des commandites obtenues.

8. **Nomination d'une personne présidente d'élection, d'une secrétaire d'élection et d'une personne scrutatrice d'élection (en présence et en virtuelle)**
   Tania Milani propose Jean-Martin Grothé comme président d'élection.
   Tania Milani propose Rebecca Bilodeau comme secrétaire d'assemblée et d'élection.
   Tania Milani propose Caroline Lévesque comme scrutatrice d'élection en présence
   Tania Milani propose Mélanie Gratton comme scrutatrice d'élection virtuelle.
   Toutes les personnes acceptent et sont élues à l'unanimité.

9. **Élection des personnes officières du Conseil exécutif (année impaire) :**
   9.1 Présidence;
   Mathieu Pelletier propose Éric Lafrenière. Il accepte et il est élu par acclamation.

   9.2 Trésorerie;
   Manon St-Pierre propose Benoit Dumas.
   Benoit Dumas propose Steve Villeneuve.
   Steve Villeneuve refuse.
   Benoit Dumas accepte. Il est élu par acclamation.

   9.3 Vice-présidence (1 poste ouvert);
   Tania Milani se propose, elle accepte et elle est élue par acclamation.

   9.4 Personne conseillère (1 poste ouvert).
   Étant donné que le poste de Benoit Dumas comme conseiller est libre, un deuxième poste devient ouvert.

   1er poste de conseiller :
   Éric Lafrenière propose Marie-France Touchet. Elle accepte et elle est élue par acclamation.

2e poste de conseiller :
Tania Milani propose Hélène Langlois.
Mathieu Pelletier propose Nicole-Ann Daigle
Benoit Dumas propose Julie Beauséjour
Marie-France Touchet propose Karine Drapeau
Karine Drapeau accepte, Julie Beauséjour refuse, Nicole-Ann Daigle refuse, Hélène Langlois refuse « pour cette année!! »
Karine Drapeau est élue par acclamation.

10. Modification aux Statuts et règlements généraux

10.1 Ajout d'une catégorie « Membre étudiant »

Tania Milani propose d'ajouter une catégorie « Membre étudiant » comme suit :

- **Membre étudiant** : Personne inscrite à la maîtrise en orientation ou en développement de carrière
- **Privilèges**:
  - Réception des bulletins de l'ACOC;
  - Possibilité d'être membre du groupe fermé Facebook de l'ACOC;
  - Frais d'activités, de perfectionnement et d'évènements à un tarif préférentiel ;
  - Réception des invitations aux congrès et activités de perfectionnement avant l'ouverture des inscriptions aux personnes non-membres.
- **Frais de cotisation**: 25$ à chaque congrès (aux deux ans ou dans les années en cours)

Steeve Villeneuve questionne quant à l'ouverture du congrès aux membres étudiants, et ce, au même moment que les membres réguliers. Si des places se limitaient, cela pourrait faire en sorte que des membres étudiants prennent la place de membres réguliers.

Un amendement est proposé par Steve Villeneuve pour modifier le privilège 4 comme suit :

- Réception des invitations aux congrès et activités de perfectionnement ~~avant~~ à l'ouverture des inscriptions aux personnes non-membres.

La proposition est appuyée par Jean-François Therrien.

Discussion : Hélène Langlois demande des clarifications. Tania Milani, Jean-François Therrien et Justin Audet apportent des formulations différentes. Mélanie Gratton précise que les membres réguliers et honoraires recevraient les invitations aux activités de perfectionnement préalablement et que les membres étudiants auraient accès aux inscriptions au même moment que les personnes non-membres.

L'amendement est accepté à l'unanimité.
L'ajout de la catégorie « Membre étudiant » avec amendement est accepté à l'unanimité.

10.2 Ajout d'une colonne de frais de cotisation pour chaque catégorie de membres

Tania Milani propose d'ajouter une colonne de frais de cotisation pour chaque catégorie de membres comme suit :

- Montant des cotisations: (payé à chaque 2 ans ou congrès de l'ACOC ou en cours d'année)
  - Membres réguliers: 50$
  - Membres étudiants: 25$
  - Membres honoraires: Gratuit

La proposition est appuyée par Justin Audet.

Discussion :
Justin Audet se questionne à savoir s'il ne serait pas plus judicieux de laisser la libre décision d'ajuster les montants des cotisations au conseil exécutif.
Julie Nadeau questionne à savoir si des cégeps remboursent les frais d'adhésion lorsque la ou le membre n'a pas participé au congrès. Certains membres répondent que oui.
Mathieu Pelletier informe que ce point n'est pas compliqué à modifier si le conseil exécutif souhaite le faire chaque année lors de l'AGA.
Steve Villeneuve mentionne qu'il aime bien que les montants soient affichés et qu'ils soient discutés lors des AGA.
Marie-France Touchet fait un comparatif à ce qui se fait dans les syndicats.

La proposition d'ajouter une colonne de frais de cotisation pour chaque catégorie de membre est adoptée à l'unanimité.

10.3 Modification au règlement 8.2

Tania Milani propose de modifier le libellé du règlement 8.2 comme suit :
8.2 Le conseil exécutif est composé d'un minimum de six membres réguliers qui se répartissent les rôles suivants: présidence (1), vice-présidence (1), conseillère aux communications (1), trésorerie (1), secrétariat (1) et rôle-conseil (minimum 1).
Justin Audet appuie la proposition.

Discussion :
Rebecca Bilodeau mentionne qu'en maintenant les chiffres entre parenthèses, cela empêche une possible co-présidence.
Jean-François Therrien souligne que le rôle de vice-présidence fait le travail de co-présidence.
Justin Audet indique que le fait d'enlever les chiffres ne nuit pas à la proposition.
Le libellé de la phrase est questionné.

Justin Audet apporte un amendement tel que :
8.2 Le conseil exécutif est composé d'un minimum de six membres réguliers élus aux postes suivants : présidence, vice-présidence, responsable aux communications, trésorerie, secrétariat et rôle(s)-conseil.

Éric Lafrenière appuie l'amendement.
L'amendement est adopté à l'unanimité.
La proposition de modifier le libellé du règlement 8.2 avec l'amendement est adoptée à l'unanimité.

10.4 Modification au règlement 8.3

Tania Milani propose de modifier le libellé du règlement 8.3 comme suit :
8.3 Ces personnes sont élues pour deux ans et leur mandat peut être renouvelé. Afin d'assurer une permanence au sein du conseil exécutif, les membres occupant les fonctions de vice-présidence, de secrétariat et de rôle(s)-conseil seront en élection les années paires, alors que ceux occupant les fonctions de présidence, responsable aux communications et de trésorerie le seront lors des années impaires.
Justin Audet appuie la proposition.
La proposition est adoptée à l'unanimité

11. Varia

a) Budgets de perfectionnement et déplacements.

Mathieu Pelletier souligne que plusieurs cégeps pourraient se voir couper les finances dans les budgets de perfectionnement et déplacements. Il invite à questionner et à collaborer à trouver des solutions avec les gestionnaires pour ce qui est des budgets de déplacements.

Pour ce qui est des budgets de perfectionnement, Hélène Langlois précise que ces budgets sont conventionnés. Néanmoins, dans les dernières années, ces budgets ont été plus élevés. Éric Gagné explique les diminutions qui se feront sentir dans les budgets de déplacements. Les membres se questionnent quant à la participation au prochain congrès de l'ACOC 2026. Justin Audet rappelle que le frais pour nos congrès sont plutôt bas. L'an dernier, ce fut 200$ pour les inscriptions. Mathieu Pelletier qui est sur le comité organisateur du prochain congrès confirme que les frais d'inscriptions devraient ressembler à cela pour l'an prochain. Nous rappelons qu'il est aussi facilitant d'avoir l'accès aux résidences des universités lors de nos congrès.

12. Levée de l'assemblée générale

À 16h30, la levée de l'assemblée est proposée par Éric Lafrenière et appuyée par Justin Audet.

ACOC
Association des C.O. du collégial

ANNEXE 1

Rapport du conseil exécutif 2024-2025

- Animation, participation, rédaction d'ordres du jour/de comptes-rendus et collaboration à 9 réunions du conseil exécutif ;
- Maintien et veille du groupe fermé Facebook de l'ACOC ;
- Maintien et veille du site web de l'ACOC ;
- Création de 6 communications, dont les bulletins et les courriels d'information ;
- Maintien de liens et de discussions auprès des présidences de l'OCCOQ et des syndicats des professionnelles et des professionnels des cégeps (FPPC, SPGQ et CSN);
- Discussion avec la Fédération des cégeps et l'OCCOQ pour obtenir un canal de discussion;
- Poursuite du dossier concernant les plaintes individuelles sur le maintien de l'équité 2015 : lien étroit avec les syndicats, soutien aux membres questionnés;
- Participation à 2 réunions du comité de la valorisation des services d'orientation en lien avec la mesure 1.3. du plan d'action sur la réussite en enseignement supérieur (MES);
- Participation à 7 réunions d'un comité sur la valorisation de l'orientation en collaboration avec les trois universités (UdeS, ULaval, UQAM), l'OCCOQ, l'ACOP et l'AQPDDC ;
- Participation à 4 réunions au comité de pilotage de l'évaluation du cheminement Tremplin DEC à la Fédération des cégeps;
- Participation au comité *Transitions réussies vers les études supérieures : un défi interordres*;
- Participation à plusieurs réunions sur la planification, l'organisation, la création d'une programmation et la mise en place d'un Carrefour de l'orientation à l'UQTR au pavillon Drummondville le 27 mai 2025;
- Création, mise en place d'un comité organisateur pour le congrès de juin 2026. Planification et début d'organisation d'une programmation en collaboration avec ULaval;
- Engagement et soutien par la professionnelle Sophie St-Denis pour faire rayonner la profession de c.o. au collégial : contact de c.o. dans les 48 cégeps, création d'une page LinkedIn de l'ACOC;
- Préparation de l'Assemblée générale annuelle de juin 2024.

La présidente pour le conseil exécutif,

Tania Milani, M.Éd., c.o.

Membre de
Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec

ACOC
Association des C.O. du collégial

ANNEXE 2

Rapport État des résultats

01 Août, 2023 - 31 Juillet, 2024

Ventes		
4020 - Revenus Cotisations seulement	250,00	
4030 - Revenus-admission congrès ou carrefour	18 050,00	
4050 - Revenus-Commandites	25 756,47	
4700 - Revenus d'Intérêts	238,72	
	Total Ventes	**44 295,19 $**
Charges directes		
	Total Charges directes	**0,00 $**
	PROFIT / PERTE BRUTS	**44 295,19 $**
Charges		
1150 - Dépenses de congrès	16 362,34	
1151 - Dépenses-conférenciers et participants	9 857,82	
1152 - remboursement d'inscription	400,00	
1153 - Dépenses- conférenciers congrès	3 100,00	
5495 - Sous-traitants	900,00	
6200 - Frais bancaires et administratifs	134,50	
6400 - Frais généraux	567,34	
6550 - Repas et frais de représentation	1 854,05	
	Total Charges	**33 176,05 $**
	PROFIT / PERTE NETS	**11 119,14 $**

ACOC
Association des C.O. du collégial

L'ACOC: bilan au 31 juillet 2024

Date	31/07/2024	
ACTIF		
Actif à court terme		
1000 - Placement	11 351,77	
1050 - Épargne avec opérations	22 468,26	
	Total Actif à court terme	33 820,03 $
Immobilisations		
	Total Immobilisations	0,00 $
	TOTAL ACTIF	33 820,03 $
PASSIF		
Passif à court terme		
	Total Passif à court terme	0,00 $
Futurs éléments du passif		
	Total Futurs éléments du passif	0,00 $
	TOTAL PASSIF	0,00 $
FONDS PROPRES		
Profit / Perte nets	33 820,03	
Profit/perte nets (exercice(s) antérieur(s))	22 700,89	
Profit/perte nets (exercice courant)	11 119,14	
	TOTAL FONDS PROPRES	33 820,03 $
	TOTAL PASSIF ET FONDS PROPRES	33 820,03 $

ACOC
Association des C.O. du collégial

Du: 01/08/2023
Au: 31/07/2024

L'ACOC
Rapport Relevé des flux de trésorerie

30 Mai 202
13:5

Compte(s) bancaire(s): Épargne avec opérations (1050), Fonds en caisse (1000), Part sociale (1075)

Solde d'ouverture	Rentrées de fonds	Sorties de fonds	Solde de clôture	Dû à un tiers	Solde net
22 700,89 $	44 295,19 $	33 176,05 $	33 820,03 $	0,00 $	33 820,03 $

Encaissement client	Sortie de fonds	Flux de trésorerie pour la période	Taxes à payer
29 056,47 $	33 176,05 $	11 119,14 $	-0,00 $

Rentrée de fonds
15 238,72 $

Avoir de l'association des C.O. du collégial

Déposé par : _____ Jean-François Therrien, c.o. trésorier de l'ACOC, le 30 mai 2025

Vérifié par : _____ Marc Touchette, comptable pour l'ACOC, le 30 mai 2025